

# **SMICTOM LOT GARONNE BAISE**

## **Comité Syndical du 28 mars 2019**

### **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.  
Convocations régulièrement adressées le 22 mars 2019.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 82 délégués n° ordre 2019-02 Présents :48            votants :58
---

### **Étaient présents : 48 délégués**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : Mesdames Fabienne De MACEDO, Mireille PROVENT, Sophie CASSAGNE, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Marc PENICAUD, Denis BIDON. (24 présents)

***Albret Communauté*** : Mesdames Valérie TONIN, Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul DAVID, Michel CAZENEUVE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CERE, Bernard SENGENES. (24 présents)

### **Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale  
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif  
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique  
Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité  
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

### **Pouvoirs de vote : (10 pouvoirs)**

***Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : (5 pouvoirs)

Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD  
Monsieur Alain MARMIE à Monsieur Jacques DUMAIS  
Monsieur Alain MERLY à Monsieur Aldo RUGGERI  
Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Sylvestre CAZENOVE  
Monsieur Claude RESSEGAT à Monsieur Jean-Marc LLORCA

***Albret Communauté*** : (5 pouvoirs)

Madame Liliane GRISO à Monsieur Jacques FRESQUET  
Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur Pascal LEGENDRE  
Monsieur Alain VILLA à Monsieur Jacques LAMBERT  
Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Paulette LABORDE  
Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Alain POLO

**Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS**

---

Après vérification du quorum, Monsieur Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB ouvre la séance.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jacques DUMAIS comme secrétaire de séance :

- Accepté à l'unanimité.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2019**

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical en date du 11 mars 2019.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**- APPROUVE le compte rendu de la séance du 11 mars 2019**

### **Décisions du Président**

Dans le cadre des délégations accordées au Président par le comité syndical, et conformément aux dispositions du CGCT, le Président rend compte des décisions suivantes :

N°	Date	Objet	Attributaire ou destinataire	Montant €
DP2018-19	10/12/2018	Contrat de dératisation	CALLISTO SYSTEM	480 €HT/an
DP2018-20	10/12/2018	Reprise ferrailles et batteries	DECONS	/
DP2018-21	18/12/2018	Cession bétonnière	M. DARZAC	920 €
DP2018-22	21/12/2018	Demande DETR	Pref 47	Quai : 100 000€ Technique : 380 000€
DP2019-01	30/01/2019	Convention tarification incitative	ValOrizon	4 082.50€HT
DP2019-02	28/02/2019	Convention géolocalisation + easy collecte	CLS	+/- 6000 €HT/an

Monsieur Alain LORENZELLI contextualise l'élaboration du budget 2019 notamment en termes d'optimisation et d'innovation. Monsieur Alain LORENZELLI rappelle que les investissements permettront de faire des économies sur le fonctionnement pour maîtriser au mieux les participations des adhérents (prélevant la TEOM). A titre d'exemple, Monsieur Alain LORENZELLI cite l'exemple des compacteurs de déchèteries. Après avoir remercié l'investissement des vice-Présidents et des agents, Monsieur Alain LORENZELLI cède la parole à Monsieur Pascal LEGENDRE et propose que lors du vote du CA, ce dernier soit désigné comme Président.

### **1. DL 2019-02 Compte de gestion 2018**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Re transcription des échanges : /

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.**

**Article 2 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption**

### **2. DL 2019-03 Compte administratif 2018**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Le support de présentation est en PJ.

Monsieur Alain LORENZELLI, Président se retire lors du vote.

Re transcription des échanges : /

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Décide d'approuver le Compte administratif 2018 et constate les résultats de clôture suivants :**

- **Résultat de clôture investissement :..... 1 390 937.03 €**
- **Résultat de clôture fonctionnement :..... 1 023 516.00 €**
- **Résultat global : ..... 2 414 453.03 €**

### **3. DL 2019-04 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 budget principal**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Re transcription des échanges : /

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget 2018 comme suit :**

- **Affectation du résultat d'investissement reporté au chapitre 001 de..... 1 390 937.03 €**
- **Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 002 de 1 023 516.00 €**

**Article 2 : Précise que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2019**

**Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

#### **4. DL 2019-05 Adoption du budget primitif 2019**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Le support de présentation est en PJ.

Re transcription des échanges : /

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Article 1 : Décide d'approuver le Budget primitif 2019 tel que présenté et équilibré à la somme globale de 10 995 493 € répartie comme suit :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 069 721 €	6 069 721 €
Section d'Investissement	4 689 272 €	3 534 835 €
R.A.R. 2018	236 500 €	0 €
Excédent Inv. 2018 reporté		1 390 937 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>10 995 493 €</b>	<b>10 995 493 €</b>

- **Article 2 : Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter le budget primitif 2019.**
- **Article 3 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.**
- **Article 4 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

**4 abstentions : Madame Fabienne De MACEDO, Messieurs Michel PEDURAND, Patrick JEANNEY, François COLLADO.**

#### **5. DL 2019-06 Tarifs 2019 « prestations de service »**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Re transcription des échanges : /

**Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **Article 1 : Décide d'adopter les tarifs 2019 suivants:**

<b>SMICTOM LGB</b>		<b>Tarifs 2019</b>	
<b>Traitement Tarif Bois</b>		<b>40 € TTC/tonne</b>	
<b>Traitement Tarif Déchets Verts</b>		<b>40 € TTC/tonne</b>	
<b>Location caissons compacteurs sous-contrat et caissons ouverts</b>	<b>Compacteur 20 m<sup>3</sup> (neuf)</b>	<b>460 €/mois</b>	
	<b>Compacteur 15 m<sup>3</sup> (neuf)</b>	<b>380€/mois</b>	
	<b>Compacteur 8 m<sup>3</sup> (occasion)</b>	<b>260€/mois</b>	
	<b>Compacteur (occasion)</b>	<b>250€/mois</b>	
	<b>Caisson ouvert (sous contrat)</b>	<b>260 €/trimestre</b>	
<b>Location caissons ouverts occasionnels</b>	<b>Caisson ouvert 20 m<sup>3</sup></b>	<b>80 € pour 2 jours 35 € par jour supplémentaire</b>	
	<b>Caisson ouvert 15 m<sup>3</sup> occasion</b>	<b>60 € pour 2 jours 35 € par jour supplémentaire</b>	
<b>Enlèvement et Transport des caissons</b>		<b>Sous-contrat 2019</b>	<b>Occasionnels 2019</b>

Enlèvement et Transport caissons ouverts ou caissons compacteurs	de 0 à 30 km	70 €/rotation	75 €/rotation
	de 31 à 40 km	95 €/rotation	100 €/rotation
	de 41 à 60 km	120 €/rotation	130 €/rotation
	de 61 à 70 km	130 €/rotation	140 €/rotation
	de 71 à 100 km	140 €/rotation	150 €/rotation

- **Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération**

#### **6. DL 2019-07 Imputation de biens corporels de faible valeur en section d'investissement**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Retranscription des échanges : /

Monsieur le Président, demande au comité syndical de valider l'imputation en section d'investissement :

- ✓ Des colonnes de points d'apports volontaires
- ✓ Des conteneurs d'ordures ménagères : 1 100 litres, 750 litres, 360 litres, 240 litres, 180 litres et 45 litres
- ✓ Des « city bacs » de 770 litres
- ✓ Des bacs à déchets verts, composteurs
- ✓ Des caissettes de 70 litres (ou bacs éco-tri ou bacs bleus) ainsi que tout autre contenant nécessaire à la collecte sélective

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,**

- **Approuve cette décision.**

#### **7. DL 2019-08 Recrutement d'un agent contractuel, chargé( e ) de mission : Animateur (trice) Prévention « environnement – déchets » (absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes)**

Présentation par Monsieur Alain LORENZELLI.

Retranscription des échanges : /

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,**

- **Article 1 : Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 un emploi de chargé(e) de mission Animateur(trice) Prévention « environnement - déchets » contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet (35/h semaine) pour exercer les missions définies ci-dessus,**
- **Article 2 : Précise que cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,**
- **Article 3 : Précise que la rémunération sera, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilée à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 372 de la grille indiciaire des**

**animateurs territoriaux, majorée d'un régime indemnitaire si une délibération du syndicat le prévoit,**

- **Article 4 : précise que les crédits nécessaires n'auront aucun impact sur les charges de personnel car ils sont déjà inscrits au budget,**
- **Article 5 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération**

## **8. DL 2019-09 Indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents**

Présentation par Monsieur Alain LORENZELLI.

Retranscription des échanges : /

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,**

- **Article 1 : Décide d'accorder à Monsieur le Président, une indemnité de fonction dont le taux est fixé à 25.29% de l'indice brut terminal de la fonction publique,**
- **Article 2 : Décide d'accorder aux Vice-Présidents, une indemnité de fonction dont le taux est fixé à 10.24% de l'indice brut terminal de la fonction publique,**
- **Article 3 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération**

Questions diverses :

Monsieur Alain LORENZELLI indique que dans le cadre de la modification des statuts :

- La communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a délibéré le 14/03/2019
- La communauté de communes Albret Communauté a délibéré le 27/03/2019

Aussi le SMICTOM LGB délibérera prochainement pour la modification des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18h40.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI